



# Policier.ère Municipal.e

Cat C

Employeur : Ville de Rennes

## **Direction :**

Direction de la Police Municipale et du Domaine Public

**Effectif :** 161

**Leur raison d'être :** La Direction de la Police Municipale et du Domaine Public oeuvre dans le champ des pouvoirs de police du maire sur deux champs distincts que sont la police municipale et l'occupation du domaine public. Les pouvoirs de police du maire mis en oeuvre par la police municipale concernent pour l'essentiel la tranquillité publique et se concrétisent par la présence de policiers municipaux sur l'espace public et la gestion d'une fourrière automobile. L'occupation du domaine public est divisée en trois services. Les droits de places (marchés de plein air, ambulants, halles...), l'occupation temporaire du domaine public (terrasses, manifestations) et la Brigade Anti- Incivilités (Déchets et dépôts sauvages, respect de l'espace public, sensibilisation aux comportements inappropriés et irrespectueux).

## **Le sens de ce poste :**

Contribuer, en complément de la Police Nationale, à prévenir les actes de délinquance par une présence visible et régulière, encadrer des manifestations sportives, culturelles, commerciales ou festives se déroulant sur la voie publique.

## **Environnement et conditions de travail :**

Horaires : 37 h 30/hebdo en moyenne- Semaine de 4 jours (7h-16h15/10 h 15 -20 h 00 par roulement - 3 nocturnes 17 h 15 - 2 h 30 par mois - 1 dimanche travaillé

## **Service :**

Service de Police Municipale

**L'équipe :** Unité Police de Proximité

**Effectif Service :** 115

Lieu de travail : Palais St Georges - 2, Rue Gambetta - Rennes

Matériel(s) à disposition : Uniforme (réglementaire), EPI : gilet de protection, caméra piéton, armement catégories B- (PIE), B8 (GAIL+ 100 ml), Déa (BPT, BPPL) et D2b (GAIL

inférieure ou égale 100 ml) ; véhicules : voiture, scooter, cyclo, vélo

Missions de suppléance : Détailler ici les missions de suppléance.

Télétravail : non

Autres : complément lieu de travail : ensemble du territoire de la Ville

### **Éléments de statut:**

Cadre d'emploi : Policier municipal

Parcours : P3.

Éléments complémentaires de rémunération : Indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) part fixe mensuelle égale à 29 % du traitement de base, ISFE part variable : prime relation à la population de 40 €, ISFE part horaire : 65 €/nocturne travaillée (3 par mois), 15 € par samedi travaillé et inscrit dans le cycle de travail (2 par mois), 100 € par dimanche travaillé et inscrit dans le cycle de travail (1 par mois) allocation vacances annuelle de 1016.84 €.

N° du poste : multiples

Date de mise à jour de la fiche de poste : janvier 2025

Verso >

## **Vos 3 principales missions :**

### 1-Police de proximité et de tranquillité (90 %)

SURVEILLANCE GENERALE DES ESPACES PUBLICS EN CENTRE VILLE ET SUR LES QUARTIERS :

Assurer une présence rassurante et dissuasive aux sorties/entrées d'établissements scolaires.

Prendre contact avec les commerçants et autres structures institutionnelles

Assurer une présence rassurante et dissuasive sorties/entrées d'établissements scolaires

Entretenir une relation d'écoute et de confiance avec les habitants

Repérer les dysfonctionnements sur l'espace public et les relayer vers les services concernés

PARTICIPER À LA REGULATION DU CADRE DE VIE :

Constater les infractions aux arrêtés municipaux et préfectoraux

Constater et verbaliser certaines infractions au code de la route.

Sécuriser les manifestations sportives et culturelles

Rédiger les rapports d'intervention, d'information, de constatations

Participer aux actions de prévention dans les établissements scolaires

OPERATIONS NOCTURNES :

Veiller à la sûreté des biens et des personnes dans les espaces publics et aux abords des établissements participant à la vie nocturne (prévention de l'alcoolisation massive, stationnement, respect des droits de terrasses, prises de contact régulières avec les commerçants et les usagers de la soirée, régulation des rassemblements générant des troubles à la tranquillité...)

Collaborer aux opérations contrôle de titres, en partenariat avec KEOLIS (transports urbains) (pour consulter le fichier des personnes recherchées, le fichier des véhicules volés, permis de conduire)...

### 2-Participer au fonctionnement du service (10 %)

ACCUEILLIR LE PUBLIC :

Accueillir les usagers (accueils physique et téléphonique)

Renseigner les usagers, les contrevenants,

Régulariser la situation administrative des contrevenants (carte grise)

ACCOMPAGNER SUR LE PLAN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF LES AGENTS QUI EXERCENT LEURS FONCTIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Assurer une permanence radio pour l'ensemble des agents en exercice sur la voie publique

Transmettre les anomalies constatées par les agents en exercice sur la voie publique aux services concernés

Contacteur le poste de commandement de la Police Nationale à la demande des agents en exercice sur la voie publique (pour consulter le fichier des personnes recherchées, le fichier des véhicules volés, permis de conduire...)

Mettre à jour le planning hebdomadaire des missions des agents

Gérer et assurer un suivi du tableau de bord des véhicules en stationnement abusif

En cas de besoin, mettre en forme des rapports des agents qui exercent leurs fonctions sur la voie publique

### 3-néant

Détailler ici les activités de cette mission.

## **Compétences**

### **Les compétences relationnelles :**

- Savoir travailler en équipe
- Etre à l'écoute
- Etre calme

### **Les compétences nécessaires pour la prise de poste :**

- Code de la route et règles applicables en matière de stationnement et de circulation
- Qualité rédactionnelle pour rédaction de rapports et savoir en rendre compte
- Titulaire du permis B

- Savoir gérer des situations conflictuelles
- Connaître les techniques de communication
- Prérogatives du policier municipal dans l'exercice des missions qui lui sont confiées

**Les compétences  
pouvant être acquises  
une fois en poste :**

- Détailler ici les compétences pouvant être acquises une fois en poste.